

ETAT DU VALAIS

Département de Justice et de Police  
Département des Travaux publics et des Forêts

---

COMMANDE

de projets pour la construction d'un complexe administratif et d'habitation pour les besoins de la Police cantonale, des services pénitentiaires, du Service des Ponts et Chaussées et de 2 inspectorats forestiers d'arrondissement à

BRIGUE - GLIS

RAPPORT

de la commission d'experts  
à l'intention  
des départements intéressés.

La commission d'experts, présidée par l'architecte cantonal, s'est réunie les 13 et 14 juin 1977 à la salle d'exposition du Service des bâtiments pour procéder à la critique des 14 projets présentés sous l'anonymat.

Après avoir pris connaissance des exigences du programme et du rapport d'examen préalable établi par Mr. W. Indermitte du Service des bâtiments, elle s'est rendue sur les lieux pour prendre connaissance de l'emplacement prévu pour la réalisation du complexe projeté.

De retour à Sion, elle a procédé à une première analyse des projets.

Le 14 juin, avant de procéder à l'examen critique détaillé, elle a pu consulter les représentants qualifiés de la Police cantonale, à savoir: Mr le Capitaine Pasquignoli, Mr le Lieutenant Gollut et Mr le Brigadier Eyer qui lui ont fourni tous les renseignements utiles.

De même, en ce qui concerne l'organisation de la prison préventive, elle a pu obtenir des éclaircissements précieux de la part de Mr M. Evêquoz, directeur des établissements pénitenciers cantonaux.

Après avoir entendu les personnes précitées, les experts ont examiné, de façon très approfondie, l'ensemble des projets et les ont appréciés et jugés en fonction des critères suivants:

a - ORGANISATION INTERIEURE

Relation entre les services; relation entre police de sûreté et prison préventive; distribution des appartements, etc...

b - IMPLANTATION GENERALE

Relation entre les divers bâtiments ou corps de bâtiments; implantation dans le terrain; orientation.

c - ACCES et CIRCULATION

Position des parkings et garages en sous-sol.

d - ESPACES EXTERIEURS

Espace public, cour d'accès, espace de jeux et loisirs des logements, dégagement du secteur de la détention.

e - ECONOMIE DU PROJET

Volume bâti, simplicité des structures et des volumes.

f - INTEGRATION et ARCHITECTURE

Volumétrie, inscription dans le site, gabarit, qualité architecturale, façades.

## PROJET No 1

### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 16'620 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; sans conséquences.

### CRITIQUE

Sur la base d'un plan de rez-de-chaussée carré, ce projet superpose en un même volume les bureaux de la police, ceux des autres services, les locaux de détention et les logements.

Il en résulte une organisation confuse qui présente de nombreux défauts:

- service de détention mal groupé
- cellules en sous-sol
- circulations intérieures mélangées
- deux entrées mal définies
- entrée des appartements par devant les cellules
- logements placés face à face avec les cellules pour femmes.

L'architecture des façades est uniforme et indifférenciée.

Le plan est tramé mais ne respecte pas l'ordonnance de la trame.

### CONCLUSION

Ce projet ne peut pas être recommandé en vue d'une réalisation éventuelle.

## PROJET No 2

### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 20'700 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; avec conséquences.

### CRITIQUE

Administration et logements sont organisés en deux immeubles distincts, disposés de façon à permettre une extension sous forme d'un 3ème immeuble destiné aux logements.

Cette extension n'était pas prévue ni demandée.

La façade N.E. du bâtiment administratif contient les cellules de détention. Cette façade est exactement en face des séjours de l'immeuble d'habitation, situation qui n'est pas acceptable.

Le service de détention est dispersé et les relations internes malaisées. Les cellules du 1er étage sont mêlées aux locaux d'administration. Deux appartements en toiture du bâtiment administratif sont scindés des autres logements.

L'implantation est peu attrayante. Le bâtiment administratif bouche la vue au Sud du bâtiment d'habitation.

L'ensemble est bloqué dans une partie du terrain. Le parking le long de la chaussée est dangereux.

L'architecture des deux bâtiments est disparate.

### CONCLUSION

Ce projet ne peut être recommandé pour une réalisation éventuelle.

### PROJET No 3

#### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 19'142 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : en ordre

#### CRITIQUE

Répartition du programme en trois bâtiments, soit: 1 bâtiment d'administration et deux bâtiments d'habitation. Les 3 plans en forme de L divisent le terrain en plusieurs espaces:

- une cour d'entrée avec parking
- des espaces de jeu et d'agrément pour les logements.

L'administration a une entrée généreuse et bien visible dans l'angle du L principal. Les groupes de bureaux: police cantonale, police de sûreté, service des ponts et chaussées et service des forêts sont bien distribués.

L'organisation intérieure de ces bureaux permet une évolution.

La détention est bien groupée et organisée, facilement accessible depuis les locaux de la police. Il serait préférable que les cellules n'occupent pas le rez-de-chaussée mais soient placées dans la même situation au 2ème étage. Une passerelle les relie aux logements des gardes qui en assurent la surveillance.

De ce fait, les logements sont tous groupés hors du bâtiment administratif, ce qui est très favorable. Ils sont répartis en deux unités semblables de 3 niveaux chacune sur rez-de-chaussée. Ces deux immeubles groupent à chacun de leurs étages les appartements familiaux et les studios pour agents célibataires.

L'expression architecturale des façades est sommaire au stade actuel du projet. Néanmoins, elles montrent avec clarté les diverses fonctions de ces bâtiments tout en respectant une forte unité d'expression.

La disposition de ces bâtiments en 3 étages sur rez-de-chaussée est favorable à une bonne intégration dans ce futur quartier. Elle sera sans doute bien adaptée à la nature du sous-sol en évitant les fortes surcharges.

Les aménagements extérieurs sont bien traités:

- la cour d'entrée est spacieuse et permet un parking central bien distribué
- la parcelle est bien utilisée
- les jardins des habitations sont bien orientés à l'Ouest
- l'accès au garage en sous-sol est facile
- l'ensemble pourra sans difficulté se situer à un niveau tel que le sous-sol ne soit pas en conflit avec la nappe phréatique.

### CONCLUSION

Excellent projet qui peut être recommandé presque sans réserve en vue d'une exécution.

### PROJET No 4

#### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 19647 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; avec conséquences.

#### CRITIQUE

Projet organisé en 3 hexagones contigus situés dans la diagonale du terrain:

- la première unité au Nord comprend la détention et deux appartements;
- l'unité centrale comprend l'administration;
- l'unité sud comprend les logements.

L'ensemble du plan est organisé sur une trame à 60° mal maîtrisée.

L'organisation intérieure accuse de graves défauts:

- mauvaise liaison entre police et détention,
- dispersion des logements,
- division des bureaux peu pratique,
- plusieurs locaux aveugles,
- la cour des détenus est un puits.

La parcelle est mal employée:

- elle est envahie par les parkings et les accès
- aucun espace ne peut être agréablement aménagé pour les jeux et les loisirs.

Le volume de ce projet est relativement fort, son coût de construction au m<sup>3</sup> est sans doute élevé du fait des formes. L'ensemble du projet manifeste davantage une recherche de formalisme qu'un effort d'organisation.

### CONCLUSION

Ce projet ne peut être recommandé pour une réalisation éventuelle.

### PROJET No 5

#### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 18'146 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : plusieurs locaux ne respectent pas les surfaces demandées dans le programme.

#### CRITIQUE

Toutes les fonctions du programme sont organisées en un bâtiment unique en forme de L ouvert vers le Sud.

Cette disposition dégage un bel espace protégé qui constitue d'une part, l'accès principal et son parking et d'autre part, un agréable espace de verdure devant les habitations.

L'ensemble de la parcelle est ainsi bien utilisé.

L'aile du bâtiment administratif a son entrée et son escalier à son extrémité, ce qui provoque, aux 3 niveaux, de longs couloirs entre deux façades de bureaux.

La détention est bien située, à l'angle du L. Les cellules sont tournées vers l'extérieur et peuvent ainsi être dégagées sans gêne. Il serait préférable que les cellules n'occupent pas le rez-de-chaussée mais soient placées dans la même situation au 2<sup>ème</sup> étage. Leur relation est excellente tant avec les services de la police qu'avec les 2 logements de service qui sont contigus.

Les autres logements forment une aile vers le S.O. qui a 6 niveaux et qui est rendue bien indépendante.

Les jeux de volume provoqués par la différence de hauteur et de largeur sont intéressants. Par contre, les façades laissent percevoir une architecture conventionnelle et sans caractère et méritent une sérieuse étude pour tirer parti de la qualité du plan d'ensemble et de l'heureux accrochage des volumes.

### CONCLUSION

Ce projet présente des qualités évidentes. Il n'est néanmoins pas possible de le recommander tel quel en vue d'une réalisation éventuelle.

## PROJET No 6

### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 17'198 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; avec conséquences

### CRITIQUE

Ce projet est organisé en forme de U dont la distribution intérieure et les volumes extérieurs sont d'une extrême complexité.

L'enveloppe de chacun des étages y.c. du sous-sol est différente de celle des autres niveaux. Il en découle une architecture chaotique, une organisation peu cohérente et une construction coûteuse. Les circulations intérieures sont compliquées. Les vues des logements se croisent. La cour d'accès intérieure est entièrement traitée en chaussée et en parking. Le terrain qui reste disponible est orienté au Nord.

### CONCLUSION

Ce projet ne peut être retenu pour une réalisation éventuelle.

## PROJET No 7

### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 18'685 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; avec conséquences

### CRITIQUE

Ce projet sépare les logements situés au Sud-Ouest.

Les bureaux d'administration sont bien distribués par une entrée principale donnant accès à deux ailes: police d'une part, ponts et chaussées d'autre part, répartis sur deux niveaux.

La détention est organisée sur 3 niveaux dans un bâtiment carré et central, facilement accessible depuis l'entrée principale et depuis les bureaux de la police.

Le sous-sol donne accès aux garages et permet l'acheminement des prévenus à couvert, directement au niveau inférieur de la détention. Néanmoins, la circulation de ce sous-sol est compliquée.

Les logements sont groupés dans deux immeubles de 2 et 4 niveaux, en limite S.E. de la parcelle, ce qui ne leur donne que peu de dégagement extérieur pour jeux ou loisir. La liaison entre l'habitation des gardiens et la détention n'est pas résolue.

La partie restante du terrain, située au Nord est affectée au dressage des chiens, on aurait préféré un plus large usage du terrain au bénéfice des habitants. Le parking organisé le long de la route est dangereux.

Dans l'ensemble, les plans sont bien structurés et bien distribués. Les volumes découpés provoquent d'importants développements de façades. Il n'y a pas de lien entre l'expression architecturale des bureaux et celle des logements.

### CONCLUSION

Ce projet présente des qualités qu'il faut reconnaître. Il n'est néanmoins pas possible de le recommander tel quel en vue d'une réalisation éventuelle.

### PROJET No 8

#### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 18'464 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; sans conséquences.

#### CRITIQUE

Ce projet est organisé en deux immeubles dont un administratif et un immeuble d'habitation. L'ensemble ne dépasse pas 3 niveaux.

L'organisation intérieure du bâtiment administratif est très satisfaisante; elle comprend:

- rez-de-chaussée : les bureaux de la police
- à l'étage : les bureaux des ponts et chaussées

Ces deux niveaux sont liés par un hall vaste et dégagé, bien situé en position centrale.

La détention est en liaison directe avec la police de sûreté. Les cellules sont groupées autour d'une cour intérieure. Aucune cellule ne donne sur l'extérieur. Cette distribution facilite la surveillance et permet de créer des cellules éclairées mais sans contact extérieur.

Deux appartements de gardiens sont groupés avec ce bâtiment. Organisés en duplex, ces appartements sont bien orientés au S.E. Ils sont en contact direct avec la détention sans que cette proximité soit gênante. La cour intérieure peut être utilisée éventuellement comme promenade des détenus.

Le sous-sol distribue un vaste garage et donne un accès direct au secteur de la détention.

Le bâtiment d'habitation, réparti sur 3 niveaux habitables est simple et correctement organisé. Sa disposition parallèle au bâtiment principal est fastidieuse et sans intérêt. Les balcons qui devraient agrémenter les logements sont inutilisables par leur forme.

Si l'ensemble des plans et leur organisation sont bons et ingénieux, on doit par contre déplorer une certaine indigence dans l'expression des façades et des volumes.

L'implantation générale des bâtiments utilise bien la parcelle. L'espace d'accès comprenant entrée et parking est favorablement orienté. L'accès principal est très lisible.

### CONCLUSION

Ce projet présente des qualités particulières. L'étude des volumes et des éléments de façades devrait néanmoins être sérieusement développée pour pouvoir être recommandée en vue d'une exécution.

### PROJET No 9

#### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 16'880 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; avec conséquences.

#### CRITIQUE

Projet qui présente un ensemble de deux immeubles: administration et habitation. L'entrée de l'administration est précédée d'un monumental escalier qui en rend l'accès malaisé.

La distribution intérieure au travers des bureaux s'étire au long de fastidieux couloirs. Les éléments du programme s'enchaînent en volumes de construction séparés arbitrairement par des fentes coûteuses qui donnent à cette architecture un formalisme sans raison.

Les bureaux de la police sont divisés et répartis en 3 niveaux, ce qui complique leur organisation.

D'autres critiques peuvent être notées:

- groupe de sanitaires mal placés au ~~dessus~~ de l'entrée
- forme insolite des bureaux en décrochement.

L'architecture de l'ensemble est sectionnée en une suite d'éléments dont les rapports de volume sont disparates.

L'expression des façades est pauvre.

### CONCLUSION

Ce projet ne peut être recommandé en vue d'une éventuelle réalisation.

### PROJET No 10

#### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 15'166 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : en ordre, voir critique

#### CRITIQUE

Le plan en éventail fait preuve d'une recherche intéressante de même que la volonté de superposer les diverses fonctions du programme: détention, bureaux de la police, habitations des agents.

Malgré l'aspect séduisant de cette proposition, on doit relever les inconvénients et les défauts suivants:

- l'immeuble comprend 4 entrées distinctes, ce qui n'en facilite pas le contrôle et l'accès,
- la superposition des cellules et des autres fonctions n'est pas admissible,
- leur position en sous-sol ne l'est pas davantage,
- le groupe des bureaux des Ponts et Chaussées échappe, sans raison à la composition de l'ensemble,
- les bâtiments sont placés très près des limites du terrain,
- la composition en éventail aura de la peine à s'intégrer dans l'ordonnance du nouveau quartier,
- la parcelle est complètement dévorée par la circulation, les garages et les parkings construits en surface.

Le volume construit de ce projet est particulièrement modeste. Cela résulte principalement des 3 facteurs suivants:

- a) les cellules occupent le sous-sol alors qu'elles nécessiteront un étage supplémentaire
- b) la superposition des fonctions représente une économie de cube
- c) les garages sont construits en surface, ce qui économise les espaces couverts de circulation mais absorbe la totalité de la parcelle en chaussées, ce qui augmente le coût des aménagements extérieurs.

## CONCLUSION

Malgré la recherche particulière et le volume réduit de ce projet, celui-ci ne peut pas être recommandé, compte tenu des critiques ci-dessus, pour une éventuelle exécution.

## PROJET No 11

### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 18'733 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : plusieurs locaux ne respectent pas les surfaces demandées.

### CRITIQUE

Projet dont l'organisation générale est désordonnée et dont les locaux et distributions intérieures sont en général mal agencés.

Le bâtiment de la police comprend de nombreux défauts:

- les volumes et leurs contenus sont incohérents,
- l'entrée principale n'est pas facilement accessible,
- la circulation verticale est mal placée,
- les bureaux de police et ceux des ponts et chaussée sont séparés, donc pas de développement possible de l'un par rapport à l'autre,
- les logements sont superposés avec les bureaux des ponts et chaussées,
- la circulation extérieure est compliquée,
- les parkings envahissent toute la parcelle,
- l'accès principal est caché au coin du bâtiment,
- la rampe d'accès au garage est impraticable,
- les espaces de jeu sont mal placés.

### CONCLUSION

Ce projet ne peut pas être recommandé pour une exécution.

## PROJET No 12

### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 19'316 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : plusieurs locaux ne respectent pas les surfaces demandées.

### CRITIQUE

L'enchaînement des diverses fonctions du programme est heureusement répartie en une suite de volumes bien disposés dans la parcelle.

L'immeuble administratif est sur plan carré. Il comprend 4 niveaux de bureaux:

- les 2 premiers pour la police
- les 2 niveaux supérieurs pour les autres services.

L'accès en est facile depuis la cour d'entrée.

Du rez-de-chaussée, on accède directement à la détention, bien située dans l'angle nord de la parcelle. Ce secteur dispose d'un accès indépendant et d'un accès par le sous-sol des garages.

Les cellules sont principalement tournées vers l'extérieur, du côté du Rhône.

Les habitations forment un second bâtiment qui fait angle avec le premier. Il délimite, au sud, une large partie de la parcelle, organisée en parking, accès, terrasses et jardin des logements.

Deux appartements à l'extrémité de l'immeuble sont correctement reliés aux locaux de détention.

L'ensemble des volumes est satisfaisant quoiqu'on ait pu souhaiter un immeuble d'habitation moins élevé (6 étages).

L'architecture distingue clairement les fonctions d'administration et d'habitation. Il est regrettable que l'ensemble architectural ne présente pas davantage d'unité.

### CONCLUSION

Ce projet présente des qualités qui permettent de le retenir en vue d'une éventuelle réalisation.

### PROJET No 13

#### EXAMEN PREALABLE

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 16'568 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : quelques libertés prises à l'égard du programme; avec conséquences.

#### CRITIQUE

Ensemble des bâtiments répartis sur 3 côtés de la parcelle, autour d'une vaste cour intégralement affectée aux véhicules et aux garages.

Le bâtiment administratif est conçu sur un socle de services en rez-de-chaussée. Les bureaux sont accessibles par un escalier d'un étage d'un accès malaisé.

L'accès aux autres étages est prévu par un escalier dissimulé et sous-dimensionné.

Les bureaux de la police sont reliés par un pont aux cellules de détention.

Les logements occupent le 3ème côté de la cour. Ils ne disposent pas d'espace extérieur. Leur rez-de-chaussée est encombré par les boxes-garages.

La circulation avec sens unique et double sortie paraît inutile.

La parcelle est intégralement dévorée par les surfaces de chaussée.

#### CONCLUSION

Ce projet ne peut pas être recommandé pour exécution.

### PROJET No 14

- Documents présentés : en ordre
- Volume contrôlé : 16'738 m<sup>3</sup>
- Respect du programme : plusieurs locaux ne respectent pas les surfaces demandées.

#### CRITIQUE

Projet comprenant deux corps de bâtiments desservis par 4 accès distincts. Il en résulte une confusion aggravée par le fait que l'entrée principale est cachée sur le côté latéral du bâtiment.

L'organisation intérieure de ce bâtiment est très satisfaisante et simple. Elle juxtapose sur 2 niveaux les bureaux de la police et les locaux de détention. Leur relation est facile. Les logements des 2 gardes sont mal placés en toiture malgré leur accès indépendant.

Les bureaux des Ponts et chaussées sont séparés de ceux de la Police et incorporés au bâtiment des logements. Il en résulte une confusion dans les accès qui sont communs aux bureaux et aux appartements.

L'architecture des bâtiments exprime:

- un bâtiment administratif d'une part
  - un bâtiment d'habitation d'autre part
- tandis qu'en réalité, les deux bâtiments sont mixtes.

Les accès extérieurs sont dévorants et l'espace de jeux restant disponible se trouve à l'ombre de l'immeuble d'habitation de 9 niveaux.

### CONCLUSION

Ce projet ne peut pas être recommandé en vue d'une éventuelle exécution.

---

En conclusion, les experts ont constaté que pour assurer à cette réalisation un fonctionnement correct, il faut envisager un volume de construction se situant entre 18'500 et 19'000 m<sup>3</sup>, tandis que la moyenne de tous les projets présentés est d'environ 18'000 m<sup>3</sup>. Ceci résulte de l'examen des 5 meilleurs projets qui ont été retenus, avec les diverses réserves suivantes.

===\* - -

Les projets No 5 et 7 pourraient être pris en considération sous réserve de modifications importantes soit dans les aménagements intérieurs, soit dans leur implantation.

- - -

Le projet No 8 pourrait faire l'objet d'une exécution. Il serait souhaitable d'en améliorer la qualité architecturale en recherchant une meilleure relation entre les volumes bâtis et des expressions de façades plus vivantes.

- - -

Le projet No 12 pourrait faire l'objet d'une exécution. La volumétrie en est satisfaisante, de même que l'organisation intérieure; en revanche, les façades mériteraient d'être étudiées dans le sens d'une meilleure unité.

- - -

Enfin, le projet No 3 pourrait faire l'objet d'une excellente réalisation et apparaît aux experts comme étant la meilleure proposition.

Ce projet nécessiterait, néanmoins, une correction intérieure évoquée dans la critique.

Sion, le 14 juin 1977

Les experts :

Ed. FURRER

Marc MOZER

Chs ZIMMERMANN

S T A A T - W A L L I S

---

E I N L A D U N G

zur Eingabe eines Vorprojektes für ein neues Polizei-  
gebäude in Brig - Glis

P O L I Z E I G E B A E U D E V O N B R I G

REGLEMENT UND PROGRAMM

Bau- und Forstdepartement  
Polizeidepartement

1950 SITTEN

DEZEMBER 1976

1. Allgemeine Bestimmungen

- 1.1 Der Staat Wallis beabsichtigt, auf Territorium der Gemeinde Brig-Glis, ein neues Polizeigebäude zu bauen.
- 1.2 Die Bedeutung des Objektes rechtfertigt keinen Wettbewerb nach den Normen der SIA.
- 1.3 Das Baudepartement entschied sich daher, Vorprojekte einzuholen und ladet hierfür 16 Architekturbüros auf Platz Brig ein.
- 1.4 Jedes Vorprojekt, welches termingerecht und vollständig eingereicht wird, sowie das Reglement und das Programm respektiert, wird mit einem Betrag von Fr. 4'000.-- entschädigt.
- 1.5 Die Ueberprüfung der eingereichten Vorprojekte erfolgt durch kompetente Stellen des Bau- und Polizeidepartementes.
- 1.6 Sämtliche Vorprojekte bleiben Eigentum des Staates, welchem diese zur Auswahl für die Weiterbearbeitung zu einem definitiven Projekt zur Verfügung stehen.
- 1.7 Der Staat Wallis ist bei der Wahl der Architekten, welche später in Zusammenarbeit mit dem Hochbauamt das definitive Projekt erarbeiten und für die Realisierung verantwortlich sind, völlig frei.
- 1.8 Eingabe der Vorprojekte:
  - Termin : 31. März 1977, 17.00 Uhr  
(massgebend ist der Poststempel)
  - Art der Eingabe : nicht rollen
  - Kennwort : Neues Polizeigebäude Brig-Glis
  - Adresse : Staat Wallis, Hochbauamt  
1950 Sitten

Eventuelle Fragen zum Reglement, dem Programm, sowie den übrigen Unterlagen, sind schriftlich bis am 15. Januar 1977 an das kantonale Hochbauamt zu richten. Diese Fragen werden den Teilnehmern innert Wochenfrist beantwortet.

- 1.10 Mit der Unterzeichnung des beiliegenden Schreibens gibt jeder Teilnehmer sein Einverständnis zum Reglement und Programm, sowie zu den übrigen Unterlagen und sendet dieses bis am 15. Januar 1977 an das kantonale Hochbauamt in Sitten.

## 2. Baureglement und Zonenplan

- 2.1 Baureglement und Zonenplan der Gemeinde Brig-Glis sind zu respektieren.
- 2.2 Die eingezeichnete Baulinie auf der beiliegenden Situation muss eingehalten werden.
- 2.3 Die Zufahrt erfolgt über die projektierte Strasse vom Nord-Westen her.

## 3. Unterlagen zu Handen der Architekten

- 1 Reglement mit Programm
- 2 Situationspläne Mst. 1:500
- 1 Formular für die kubische Berechnung
- 1 Teilnahmebescheinigung im Doppel

## 4. Abzugebende Unterlagen

- 1 Teilnahmebescheinigung bis am 13. Januar 1977
- 1 Situationsplan Mst. 1:500, gezeichnet auf einem der zur Verfügung gestellten Pläne mit den vorgesehenen Umgebungsarbeiten.
- Die Pläne sämtlicher Stockwerke Mst. 1:200, mit Bezeichnung, Fläche und der Möbelierung jedes Lokaltyps.
- Die notwendigen Schnitte und alle Fassaden Mst. 1:200
- Einen kurz abgefassten Erläuterungsbericht inklusive kubische Berechnung mit Schemaskizzen nach SIA.
- Eine Kostenschätzung auf der Basis des Bauvolumens und Fr. 280.-- pro m<sup>3</sup> umgebauten Raumes.
- Hundezwinger separat Fr./m<sup>3</sup> 100.--
- Sämtliche Zeichnungen sind schwarz - weiss, auf starkes Papier zu heliographieren und in einer Kartonmappe abzugeben.

5. PROGRAMM

| Nutzungsart der Einheit E | Anzahl<br>E<br>Stk. | Fläche<br>pro E<br>m2 | Fläche<br>total<br>m2 |
|---------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
|---------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|

**5.1** A) Kantonspolizei (Verwaltung)

|                            |   |    |     |
|----------------------------|---|----|-----|
| - Büro, Brigadechef        | 1 | 20 | 20  |
| - Büro, Postenchef         | 1 | 18 | 18  |
| - Büro, Sicherheitspolizei | 2 | 30 | 60  |
| - Büro, Sicherheitspolizei | 1 | 15 | 15  |
| - Verhörraum               | 2 | 10 | 20  |
| - Warteraum                | 1 | 8  | 8   |
| - Empfangsraum             | 1 | 20 | 20  |
| - Autoschilderdepot        | 1 | 12 | 12  |
| - Zeichnungsbüro           | 2 | 15 | 15  |
| - Instruktionsraum         | 1 | 15 | 15  |
| - Konferenzsaal            | 1 | 30 | 30  |
| - Kaffeeraum               | 1 | 18 | 18  |
| - Kommunikationsstation    | 1 | 6  | 6   |
| - Büro, Agenten            | 3 | 40 | 120 |
| - Büro, Agenten            | 1 | 30 | 30  |
| - Büro, Verkehrspolizei    | 1 | 35 | 35  |

**5.2** Allgemeine Lokale (Versorgung)

|  |   |     |     |
|--|---|-----|-----|
| - Depot, Munition, Waffen                      | 1 | 20  | 20  |
| - Archiv im EG                                 | 1 | 30  | 30  |
| - Rettungsmaterial in UG                       | 1 | 20  | 20  |
| - Verkehrssignalisierung im UG                 | 1 | 30  | 30  |
| - Materialdepot für Beschlagnahme              | 1 | 20  | 20  |
| - Identifizierungsraum                         | 1 | 20  | 20  |
| - Autowaschstation                             | 1 | 35  | 35  |
| - Garage für Servicewagen 2 VW-Bus / 7 PW      | 1 | 148 | 148 |
| - Garage für 5 Motorfahrzeuge                  | 1 | 23  | 23  |
| - Garage für 20 privat PW                      | 1 | 330 | 330 |
| - Garage für beschlagnahmte + gefundene PW (4) | 1 | 66  | 66  |
| - Garage für " " Motorfahrzeuge (6)            | 1 | 23  | 23  |
| - Garage für " " Fahrräder (30)                | 1 | 20  | 20  |

| Nutzungsart der Einheit E |  | Anzahl<br>E<br>Stk. | Fläche<br>pro E<br>m2 | Fläche<br>total<br>m2 |
|---------------------------|--|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>5.3</b>                | <u>Personal</u>  |                     |                       |                       |
|                           | - 5 - Zimmerwohnung  | 4                   | 120                   | 480                   |
|                           | - 4 - Zimmerwohnung  | 6                   | 110                   | 660                   |
|                           | - Studio   | 6                   | 30                    | 180                   |
| <b>5.4</b>                | <u>Untersuchungsgefängnis</u>                                    |                     |                       |                       |
|                           | - Zellen, Männer mit türken-WC, auf einem Stockwerk              | 13                  | 7                     | 91                    |
|                           | - Zellen, Frauen mit türken-WC, auf einem Stockwerk              | 5                   | 7                     | 35                    |
|                           | - Zellen allgemein " " im UG                                     | 2                   | 7                     | 14                    |
|                           | - Duschen-WC, eine pro Stockwerk                                 | 2                   | 10                    | 20                    |
|                           | - Büro, Verhör, Sitzungen, Besuch im EG                          | 2                   | 13                    | 26                    |
|                           | - 5 - Zimmerwohnung  | 2                   | 120                   | 240                   |
|                           | - Keller   | 2                   | 10                    | 20                    |
|                           | - Empfangsräume für Untersuchung mit Garderobe und Dusche        | 2                   | 10                    | 20                    |
|                           | - Verwaltungsraum (Oekonomat)                                    | 1                   | 10                    | 10                    |
|                           | - Küche  | 1                   | 15                    | 15                    |
|                           | - Waschraum + Trockenraum  | 2                   | 8                     | 16                    |
| <b>5.5</b>                | - Wäscheraum   | 1                   | 10                    | 10                    |
|                           | - Trocknungsraum   | 1                   | 10                    | 10                    |
|                           | - Heizungsraum   | 1                   | 30                    | 30                    |
|                           | - Oeltankraum  | 1                   | 50                    | 50                    |
|                           | - Zivilschutzanlagen, 70 -80 Personen                            | 1                   | 75                    | 75                    |
|                           | - Abwartsraum (Atelier)  | 1                   | 20                    | 20                    |
|                           | - Keller   | 10                  | 7                     | 70                    |
| <b>5.6</b>                | <u>Abteilung für Strassen- und Brückenbau</u> <i>Strassenamt</i> |                     |                       |                       |
|                           | - Büro <i>Skriptariats ferial</i>                                | 10                  | 25                    | 250                   |
|                           | - Archiv   | 1                   | 30                    | 30                    |
|                           | - Konferenzsaal  | 1                   | 30                    | 30                    |
| <b>5.7</b>                | <u>Forstamt Kreis I + II</u>                                     |                     |                       |                       |
|                           | - Büro   | 2                   | 30                    | 60                    |
|                           | - Archiv   | 1                   | 15                    | 15                    |
| <b>5.8</b>                | <u>Aussenanlagen</u>   |                     |                       |                       |
|                           | - Tankstelle   | 1                   | -                     | -                     |
|                           | - Bemzintank (20'000 l)  | 1                   | -                     | -                     |
|                           | - Parkplätze (20 PW) 21 m2 pro PW                                | 1                   | 420                   | 420                   |
|                           | - Hundezwinger (6 Tiere)   | 1                   | 60                    | 60                    |